

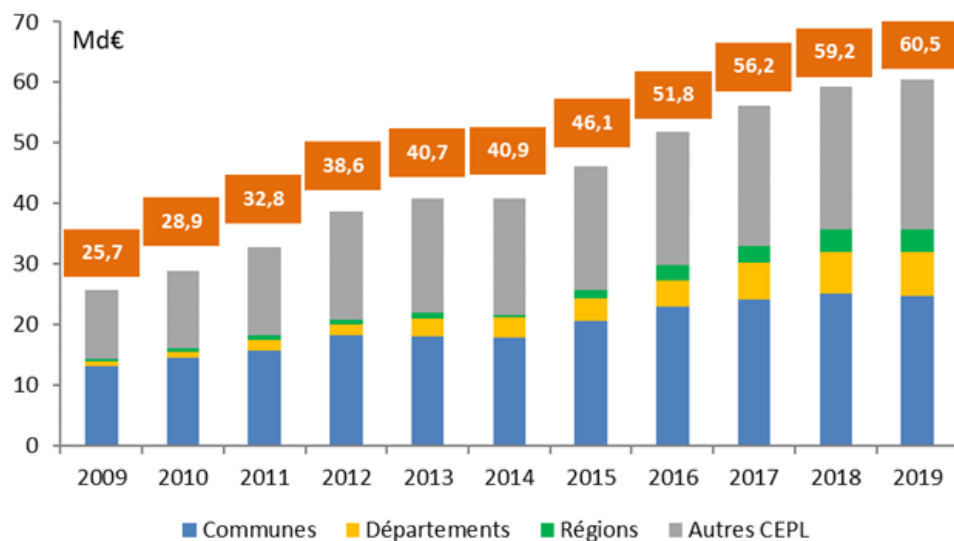
EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE DES COLLECTIVITÉS : NIVEAU RECORD A 60 Md€ EN 2019

Prudentes (à l'excès ?), les collectivités territoriales ne cessent d'accumuler des excédents de trésorerie. Ils ont été multipliés par 2,4 entre 2009 et 2019. La trésorerie progresse de 2,3% en 2019 culminant à 60,5 Md€ et représente toujours plus d'une année d'investissement public local.

La trésorerie des collectivités a progressé de 2% en 2019 (donnée à fin novembre) et dépasse les 60 Md€, soit plus d'une année d'investissement public local. Toutefois, pour la première fois depuis 2013, la trésorerie des communes a légèrement reculé (-1,4%).

La trésorerie des collectivités répond à deux principes : l'obligation de dépôt au Trésor des fonds disponibles et leur non-rémunération.

Graphique 1 : Evolution de la trésorerie des collectivités territoriales



Source : Stratégies locales – Données à fin novembre de chaque année

Les explications à cette accumulation de trésorerie sont multiples, différentes d'une collectivité à une autre et se cumulent également pour certaines d'entre elles :

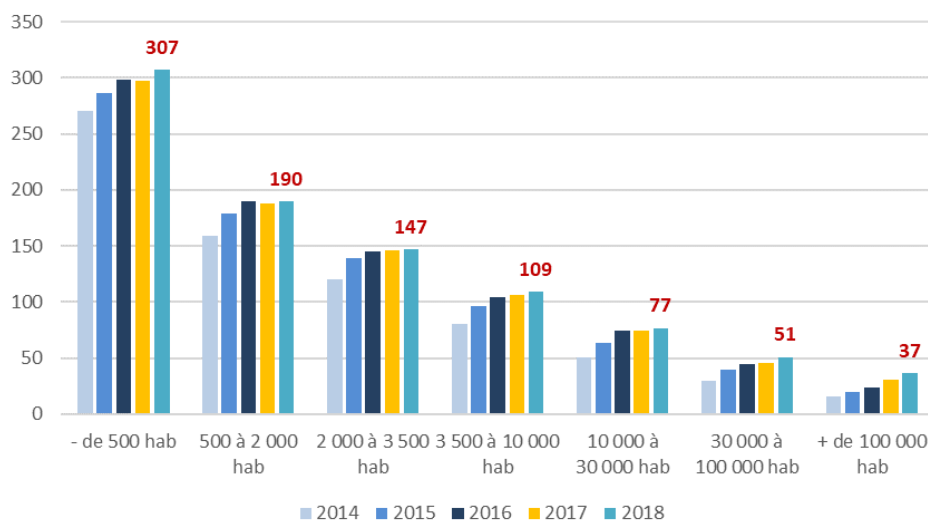
- Des recettes fiscales dynamiques.
- Même si la DGF ne baisse plus dans son ensemble, les collectivités connaissent des évolutions parfois importantes de cette recette d'une année à l'autre ce qui conduit à une certaine prudence.
- La réforme de la fiscalité locale provoque également des incertitudes menant certaines collectivités à prendre des précautions.
- Les communes se sont probablement habituées à recevoir des cofinancements pour réaliser des projets. Même si la part cofinancée n'est pas importante, l'effet de levier est certain, sans compter

l'effet psychologique. Or les cofinancements sont de plus en plus limités et les collectivités se restreignent par conséquent à financer ces projets seules.

- Enfin, certaines collectivités, notamment les plus petites, font face à des difficultés d'ingénierie financière et technique qui retardent souvent leurs projets alors même que les fonds sont disponibles.

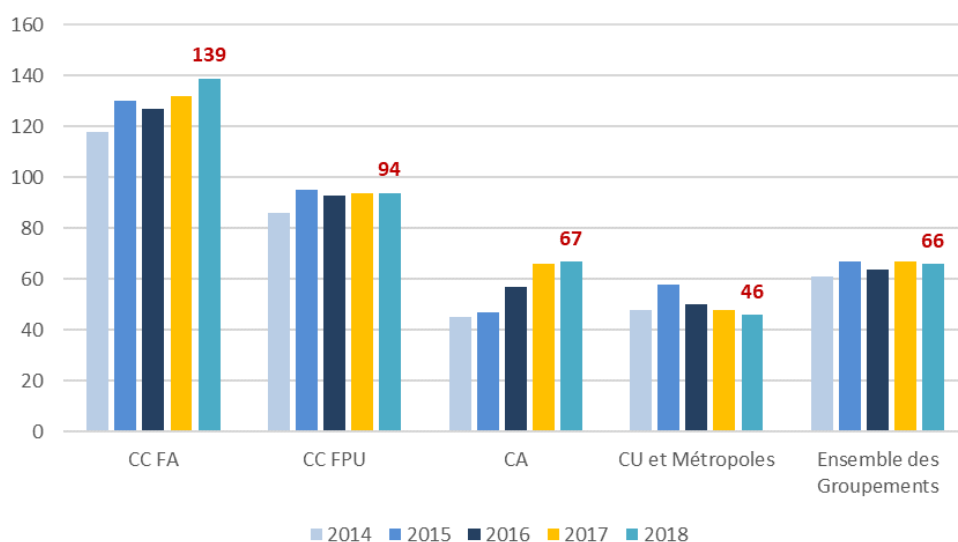
- En revanche, la baisse de la trésorerie constatée en 2019 pour les communes s'explique sans doute par le rebond très important des investissements communaux en 2019.

Graphique 2 : Trésorerie des communes en jours de dépenses (moyenne de la strate au 31/12)



Source : [Territoires et Finances publiés par l'AMF et La Banque Postale Collectivités Locales](#)

Graphique 3 : Trésorerie des groupements communes en jours de dépenses (moyenne de la catégorie au 31/12)



Source : [Territoires et Finances publiés par l'AMF et La Banque Postale Collectivités Locales](#)

Ce sont les petites collectivités (communes de – de 500 habitants ou communautés de communes) qui cumulent le plus de trésorerie comptabilisée en jours de dépenses.

Pour l'échelon communal plus précisément, si la trésorerie exprimée en nombre de jours de dépenses avait stagné en 2017, elle repart légèrement à la hausse en 2018.

Pour l'échelon intercommunal, cet indicateur est relativement stable en 2018.

La croissance continue des excédents de trésorerie peut être appréciée de plusieurs façons.

D'un côté, cet excès d'épargne est préjudiciable puisque c'est de l'argent dormant qui n'est pas utilisé pour des projets de territoires. Il existe aussi un risque que la direction du budget considère ces réserves comme un signe de bonne santé et qu'il s'en serve pour accentuer encore la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics.

D'un autre côté, cette trésorerie abondante montre que les collectivités ont actuellement dans leur ensemble des marges de manœuvre financières pour investir. Les besoins sont d'ailleurs nombreux pour accompagner la transition écologique et développer la cohésion territoriale : entretien des réseaux d'eau et d'assainissement, rénovation des ouvrages d'art, solutions de mobilité, aménagements urbains... Les collectivités du bloc communal seront donc en mesure d'investir dès le début de ce nouveau mandat en maintenant des ratios financiers solides et sans accroître leur endettement.

Sylvain SIMÉON-
simeons@fntp.fr -
Tel : 01-44-13-32-26